

## Communiqué de presse

Paris, 18 mai 2006



### **LE GROUPE NOBLE AGE LANCE SON INTRODUCTION EN BOURSE SUR EUROLIST BY EURONEXT PARIS**

Visa n°06-141 délivré par l'Autorité de marchés financiers en date du 17 mai 2006

- **Fourchette indicative de prix de l'Offre : entre 11,30€ et 12,50€ par action**
- **Taille de l'offre, sur la base d'un prix de l'offre égal au point médian de la fourchette indicative de prix (11,90€) :**
  - **Avant option de sur-allocation : 17 millions €**
  - **près option de sur-allocation : 19,4 millions €**
- **Nombres d'actions :**
  - **Un maximum de 1 526 549 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de l'option de Sur-Allocation**
  - **102 314 actions existantes**
- **Clôture de l'Offre : prévue le 31 mai 2006 pour l'Offre à Prix Ouvert et le 1<sup>er</sup> juin 2006 pour le Placement Global**

L'AMF a apposé, le mercredi 17 mai 2006, le visa n°06-141 sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse du Groupe Noble Age sur Eurolist by Euronext Paris, Compartiment C.

Le Groupe Noble Age a demandé l'admission aux négociations sur le marché Eurolist by Euronext Paris de la totalité des actions composant son capital, soit 6 185 456 actions intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie, ainsi que des actions nouvelles susceptibles d'être émises à l'occasion de son introduction en bourse.

Le placement est réalisé par Oddo & Cie, Chef de File Etablissement Introduceur

## Conditions générales de l'Offre

Préalablement à la première cotation, il est prévu que la diffusion des actions nouvelles et de certaines actions existantes (l'"**Offre**") se réalise dans le cadre :

- d'une offre au public en France réalisée sous forme d'une "offre à prix ouvert", principalement destinée aux personnes physiques (l'"**Offre à Prix Ouvert**")
- d'un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le "**Placement Global**"), comportant :
  - un placement privé en France, principalement auprès d'investisseurs qualifiés ou de personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers ;
  - un placement privé international dans certains pays, à l'exclusion, notamment, des Etats-Unis d'Amérique.

## Actions faisant l'objet de l'offre

*Nombre maximum d'actions initialement offertes dans le cadre de l'Offre (avant exercice de l'Option de Sur-Allocation)*

102 314 actions existantes du Groupe Noble Age, représentant environ 1,65% du capital et 1,38% des droits de vote.

1 327 434 actions nouvelles à émettre du Groupe Noble Age, représentant environ 21,46% du capital et 11,86% des droits de vote.

Il est précisé que le nombre d'actions nouvelles pourra être réduit afin que le produit brut de l'émission soit de l'ordre de 15 000 000€, avant exercice de l'Option de Sur-Allocation.

*Option de Sur-Allocation*

En cas d'exercice intégral de l'Option de Sur-Allocation, le nombre des actions nouvelles faisant l'objet de l'Offre pourra être augmenté à hauteur de 15% du nombre d'actions initialement émises dans le cadre de l'Offre.

*Fourchette indicative du prix des actions  
objet de l'Offre*

A titre indicatif, le prix par action devrait être compris entre 11,30 € et 12,50 €. Cette indication ne préjuge pas du prix définitif qui pourrait se situer en dehors de cette fourchette et sera fixé à l'issue de la période de construction du livre d'ordres, soit le 1er juin 2006.

Le Prix d'Offre fera l'objet d'un communiqué du Groupe Noble Age qui devrait être publié le 2 juin 2006.

*Date de jouissance*

Les actions nouvelles porteront jouissance à compter de leur émission et donneront droit à l'intégralité de toute distribution effectuée postérieurement à leur date d'émission. Elles seront par conséquent immédiatement fongibles avec les actions existantes.

### **Cession d'actions existantes**

*Nombre maximum d'actions existantes  
susceptibles d'être cédées*

102 314 actions existantes cédées par les Actionnaires Cédants dont la liste figure au paragraphe 7.1 de la note d'opération.

Le nombre définitif d'actions existantes ayant fait l'objet d'une cession dans le cadre de l'Offre sera précisé dans un communiqué du Groupe Noble Age qui devrait être publié au plus tard le 2 juin 2006.

### **Augmentation de capital**

*Nombre maximum d'actions nouvelles  
à émettre*

1 526 549 actions en cas d'exercice en totalité de l'Option de Sur-Allocation.

Le nombre définitif d'actions nouvelles émises dans le cadre de l'Offre sera précisé dans un communiqué du Groupe Noble Age qui devrait être publié au plus tard le 2 juin 2006.

## **Garantie**

Le placement des actions offertes dans le cadre de l'Offre fera l'objet d'une garantie par le Chef de File Etablissement Introduceur.

La prise d'effet de cette garantie interviendra au plus tard le jour de la fixation du Prix d'Offre, prévue le 1er juin 2006.

La garantie pourra cependant être retirée par le Chef de File Etablissement Introduceur, et ce jusqu'à la date de règlement livraison, notamment en cas de survenance de certains événements de nature à rendre impossible ou à compromettre l'Offre.

Compte tenu de l'existence de circonstances particulières dans lesquelles cette garantie pourra être retirée, elle ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code du Commerce.

Dans le cas où la garantie serait retirée et que de ce fait le certificat du dépositaire des fonds ne pourrait pas être émis à la date de règlement livraison, toutes les transactions portant sur des actions nouvelles et existantes intervenues depuis la date de première cotation seraient rétroactivement annulées.

## **Produits de l'Offre**

*Produit brut de l'émission des actions nouvelles*

15 796 464,60 euros pour un Prix d'Offre égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 11,9 euros), avant exercice de l'Option de Sur-Allocation (émission de 1 327 434 actions nouvelles)

18 165 933,10 euros pour un Prix d'Offre égal au point médian de la fourchette indicative de prix, en cas d'exercice intégral de l'Option de Sur-Allocation (émission de 1 526 549 actions nouvelles).

Il est précisé que le nombre d'actions nouvelles pourra être réduit afin que le produit brut de l'émission soit de l'ordre de 15 000 000€, avant exercice de l'Option de Sur-Allocation.

*Produit brut de la cession des actions existantes par les Actionnaires Cédants*

1 217 537 euros pour un Prix de l'Offre égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 11,9 euros).

La Société ne recevra aucun produit de la cession des actions existantes par les Actionnaires Cédants.

### *Frais et charges liés à l'Offre*

Sur la base d'un Prix d'Offre égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 11,90 euros), les frais relatifs à l'opération et à la charge de la Société sont estimés à environ 1 100 000 € avant exercice de l'Option de Sur-allocation et environ 1 200 000€ en cas d'exercice intégral de l'Option de Sur-Allocation.

### **Transactions**

#### *Début des transactions*

Les transactions portant sur les actions existantes ou nouvelles devraient pouvoir débuter sur le marché Eurolist by Euronext Paris dès le lendemain de la première cotation au cours de la séance de bourse du 2 juin 2006.

Jusqu'à la date de règlement livraison, les actions ayant fait l'objet de l'Offre seront cotées sous l'intitulé unique "LNA Promesses".

#### *Code ISIN*

FR0004170017

#### *Mnémonique*

LNA

### **Engagement de conservation**

La Société et ses actionnaires actuels s'engageront vis-à-vis du Chef de File Etablissement Introduteur et sous réserve de certaines exceptions usuelles, à solliciter son accord préalable avant de procéder à l'émission, l'offre, la cession ou au transfert d'actions ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement, immédiatement ou à terme accès au capital de la Société, et ce pendant une période de 180 jours calendaires suivant la date de règlement livraison des actions de la Société offertes dans le cadre de l'Offre.

### **Stabilisation**

Pendant une période de 30 jours commençant à la date de première cotation (soit selon le calendrier indicatif, du 1er juin 2006 au 1er juillet 2006), Oddo & Cie, agissant en qualité d'agent de la stabilisation, pourra (mais n'y sera en aucun cas tenu), conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, réaliser des opérations de stabilisation à l'effet de stabiliser ou soutenir le prix des actions de la Société sur le marché Eurolist by Euronext Paris.

## **Dilution**

Sur la base du point médian de la fourchette de prix indicative, un actionnaire qui détiendrait 1% du capital de la Société préalablement à l'émission et qui ne participerait pas à l'Offre verrait sa participation dans le capital de la Société passer à :

- 0,83 % (calcul effectué sur la base d'une augmentation de capital de 15 000 000 € avant exercice de l'Option de Sur-Allocation, soit un total de 1 260 504 actions nouvelles) ;
- 0,81 % (calcul effectué sur la base d'une augmentation de capital de 15 000 000 € après exercice de la totalité de l'Option de Sur-Allocation, soit un total de 1 449 580 actions nouvelles).

## **Calendrier indicatif de l'opération**

18 mai 2006	Ouverture du Placement Global
31 mai 2006	Clôture de l'Offre à Prix Ouvert (17 heures)
1 <sup>er</sup> juin 2006	Clôture du Placement Global (12 heures), sauf clôture anticipée Centralisation de l'Offre à Prix Ouvert Fixation du Prix des actions Avis de résultat par Euronext Paris sur l'Offre à Prix Ouvert Première cotation des actions Groupe Noble Age
2 juin 2006	Communiqué de Presse du Groupe Noble Age sur les conditions définitives de l'opération et le prix de l'Offre Premières transactions sur le marché Eurolist by Euronext Paris
6 Juin 2006	Règlement et livraison des actions
1 <sup>er</sup> Juillet 2006	Date limite d'exercice de l'Option de Sur-Allocation (30 jours après la clôture des souscriptions)

## **Intermédiaire financier**

Oddo et Cie                                      Chef de File Etablissement Introduceur

## **Facteurs de risques**

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques mentionnés brièvement ci-dessous et décrits en détail à la section 4 du document de base et au paragraphe 2 de la note d'opération avant de prendre leur décision d'investissement :

- Risques liés à la Société :
  - Risques liés à l'activité de la Société (notamment politiques, sanitaires, tarifaires, réglementaires, commerciaux, fournisseurs, clients, sociaux, concurrentiels, industriels et environnementaux, immobiliers) ;
  - Risques juridiques (notamment prud'homaux et fiscaux) ;
  - Risques financiers (notamment risques de change, de taux et de liquidité).
  
- Risques liés à l'Offre :
  - Absence de marché des actions de la Société préalablement à l'introduction en bourse ;
  - Variation du cours des actions de la Société sur le marché Eurolist by Euronext Paris.

Ces risques ainsi que d'autres risques non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société ou le cours de ses actions et sur l'opération.

## **A PROPOS DU GROUPE NOBLE AGE**

Fort de plus de 15 ans d'expérience, le Groupe Noble Age est aujourd'hui une référence dans la prise en charge de qualité des personnes âgées dépendantes. Depuis son origine, le Groupe s'est développé par création et acquisition de résidences médicalisées, au cœur des villes et des agglomérations de plus de 50.000 habitants en France et en Belgique.

Au 31/12/2005, le Groupe Noble Age disposait de 17 établissements de grand confort de vie pour un total de 1 544 lits. A cette même date, il comptait 1 000 salariés et accueillait 1 500 résidents. En 2005, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires d'exploitation consolidé de 46 M€, en progression de 13% par rapport à 2004.

Le Groupe Noble Age inscrit son développement sur un marché en croissance forte et durable, lié notamment à l'évolution démographique attendue des seniors, du nombre de personnes dépendantes, et à une évolution sociologique favorable.

Le Groupe Noble Age dispose aujourd'hui des meilleurs atouts pour être un acteur important dans son marché.

## **Mise à disposition du prospectus**

Des exemplaires du prospectus, constitué du document de base enregistré le 9 mai 2006 sous le numéro I.06-052, et d'une note d'opération, ayant reçu le visa numéro 06-141 en date du 17 mai 2006, sont disponibles sans frais auprès de la société Groupe Noble Age, 6 rue des Saumonières – BP 32336 – 44323 NANTES, ainsi que sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur celui de la société ([www.groupe-noble-age.com](http://www.groupe-noble-age.com)).

Une notice sera publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoire.

---

Contacts :



Jean-Paul Siret  
contact@groupe-noble-age.com  
Tel : 02 40 16 06 83



Anne du Chayla  
[aduchayla@altedia.fr](mailto:aduchayla@altedia.fr)  
Tel : 01 44 91 52 30

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué ne constitue ni une offre de souscription, ni la sollicitation d'un ordre de souscription d'instruments financiers. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'instruments financiers aux Etats-Unis. Les actions du Groupe Noble Age n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act de 1933 et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à travers un régime d'exonération prévu par ledit Securities Act.*